

Mumia Abu-Jamal : 100 000 euros pour sauver un innocent

dimanche 9 avril 2006, par [PERREUX Eric](#) (Date de rédaction antérieure : 23 mars 2006).

Une décision judiciaire, rendue en décembre dernier, ouvre de nouvelles perspectives en faveur de Mumia Abu-Jamal, journaliste noir américain condamné pour un crime qu'il n'a pas commis. Raison de plus pour participer à la souscription nationale lancée par le comité de soutien unitaire.

Il faut tirer le journaliste afro-américain Mumia Abu-Jamal du couloir de la mort. Il y reste enfermé, malgré les preuves de son innocence et l'iniquité de son jugement. Contre l'acharnement de l'État fédéral, la mobilisation a largement favorisé les avancées enregistrées par la défense sur le plan juridique. En décembre dernier, la Cour d'appel fédérale a rendu un jugement permettant de donner une suite favorable aux recours engagés. Pour la première fois depuis 1982, date de la condamnation de Mumia à la peine de mort pour l'assassinat d'un policier blanc qu'il a toujours nié, une cour a autorisé les avocats à présenter de nouveaux documents portant sur plusieurs points fondamentaux. Cette décision est la plus importante après celle de décembre 2001 conduisant à la suspension provisoire de la condamnation à mort, car elle ouvre la possibilité d'un nouveau procès.

Maître Robert Bryan, l'avocat principal de Mumia, a déposé un mémoire en trois points. D'abord, les droits de l'accusé ont été bafoués par l'accusation. En faisant miroiter aux jurés la possibilité de nombreuses procédures d'appel, le juge les aurait incités à choisir la sentence de mort au détriment du bénéfice du doute. Deuxièmement, le choix des jurés fut entaché d'un abus de droit. De trop nombreux jurés furent récusés, en particulier les jurés afro-américains. Depuis l'arrestation jusqu'à aujourd'hui, le racisme a d'ailleurs plané sur toute la procédure. Enfin, le juge qui condamna Mumia a eu lui-même un comportement partisan et raciste, n'hésitant pas à déclarer : *« Je vais les aider à faire griller ce Nègre. »*

Ces avancées sont un encouragement. Mais ce combat judiciaire ne peut continuer qu'à deux conditions. La première, c'est que le soutien militant que reçoit Mumia pour faire reconnaître son innocence et pour sa libération doit s'amplifier. La solidarité internationale a énormément contribué à faire hésiter les administrations successives de Washington. Toutes les initiatives qui aident à faire connaître ce combat sont les bienvenues. Le fait d'avoir élevé Mumia au rang de citoyen d'honneur de la ville de Paris, ou encore celui d'avoir donné son nom à une rue comme cela sera fait à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), le 29 avril prochain, complètent les actions de popularisation, de pétitions - comme récemment à Tremblay-en-France où un nouveau comité de soutien s'est créé -, les meetings, les manifestations et les rassemblements hebdomadaires du mercredi, place de la Concorde.

La deuxième condition, c'est l'argent. Dans le temple du capitalisme, l'injustice sociale et raciale concerne tous les domaines de la société. Le recours victorieux d'un condamné à mort coûte en moyenne trois millions d'euros. Plus d'un million d'euros ont déjà été dépensés pour Mumia. Les procédures en cours coûteront environ 10 000 euros par mois. Alors pour aider à le sortir des griffes du système politico-carcéral, le collectif unitaire national de soutien à Mumia Abu-Jamal, qui

regroupe 80 organisations et auquel participe la LCR, a décidé de lancer une souscription de 100 000 eu-ros. Pour la libération de Mumia, contribuez à la souscription.

Souscription solidarité Mumia

2006 est l'année de l'espoir pour sortir Mumia du couloir de la mort. Donnez-lui les moyens de défendre son innocence en adressant vos dons par chèque à l'ordre de « MRAP solidarité Mumia », à MRAP solidarité Mumia, 43, boulevard de Magenta, 75010 Paris.

P.-S.

* Paru dans « Rouge » n° 2151 du 23 mars 2006.